Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260917-CM20260908N53-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HERVOIR Yoann, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er septembre 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane ; LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, DAUCE Jean-Luc, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, MAÏGA Isabelle, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme GORGE Allison donne pouvoir à M. NAVARRO Georges ; Mme OLLIVIER Céline donne pouvoir à Mme LE BRETON Marina ; M. DURAND Sébastien donne pouvoir à M. Yoann HERVOIR.
Etaient absents : TROTEL- LE FAOU Olivia
Secrétaire de Séance : Mme POMIER Claire

Délibération n° 53 / 2026

VIE SCOLAIRE

Objet : Subvention extra-scolaire – Ecole du Parc – Année 2026/2027

Il est rappelé au Conseil Municipal le principe de la subvention extrascolaire versée aux écoles pour toutes les activités manuelles, sportives, musicales…ainsi que les sorties pédagogiques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 41/2025 du 15 septembre 2025 fixant le montant de la subvention extra-scolaire pour l'année 2025/2026 à 40,73 € par enfant inscrit à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Pour cette nouvelle année scolaire, il est proposé d'augmenter la subvention attribuée de 2 % par élève et suivant la liste nominative des élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2026.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de majorer le montant de la subvention extra-scolaire de 2% et de voter le montant pour l'année 2026/2027 à **41.55 €** par élève selon la liste nominative des élèves inscrit en septembre 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260917-CM20260908N53-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

